

## **BROSSARD**

Société anonyme

Au capital de 50.666.526 euros

Siège social : Route de Pont de l'Arche

LE NEUBOURG (EURE)

484.729.249 R.C.S EVREUX

### **EXERCICE 2007/2008** **RAPPORT DE GESTION**

Chers actionnaires,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts pour vous demander d'examiner et approuver les comptes de notre exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> Juillet 2007 et clos le 30 Juin 2008 d'une durée de 12 mois.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition selon les formes et dans les délais qu'elle prévoit.

#### **I - INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE :**

##### **1 – Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société au cours de l'exercice.**

Afin d'assurer votre complète information nous examinerons successivement les points suivants:

- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE
- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS
- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE
- ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS
- ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS
- OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES
- IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE
- OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION OU AUX METHODES D'EVALUATION DES COMPTES
- DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES
- DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU BENEFICE IMPOSABLE
- ACTIONNARIAT SALARIE
- RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Avant de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé nous vous rappelons un certain nombre de chiffres reflétant notre activité :

<b>EXERCICES :</b>	<b>2007/2008</b> CLOS LE 30 JUIN 2008 <b>(12 MOIS)</b>	<b>2006/2007</b> CLOS LE 30 JUIN 2007 <b>(12 MOIS)</b>
- Chiffre d'affaires .....	4.596.271	2.375.654
- Autres produits .....	2.940	2
	<hr/>	<hr/>
- Total des produits d'exploitation .....	4.599.211	2.375.656
	<hr/>	<hr/>
- Prix de revient des marchandises et matières .....	NEANT	NEANT
- Autres achats .....	1.930.136	740.266
- Impôts .....	61.175	12.692
- Frais de personnel .....	1.915.340	1.149.062
- Dotations .....	133.843	690.048
- Autres charges .....	361	172
	<hr/>	<hr/>
- Total des charges d'exploitation .....	4.040.858	2.592.240
	<hr/>	<hr/>
- Résultat d'exploitation .....	+ 558.352	- 216.585
- Résultat financier .....	+ 8.962.083	+ 5.283.633
- Résultat exceptionnel .....	- 890.339	- 284.148
- Impôt société .....	+ 1.494.232	+ 930.754
	<hr/>	<hr/>
- Résultat final .....	+ 10.124.329	+ 5.713.655
	<hr/>	<hr/>

**a – Evénements majeurs de l'exercice clos au 30/06/2008.**

- poursuite de la réalisation par la Société, outre la conduite de la politique générale des sociétés du Groupe, de l'ensemble des prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.

- acquisition de 92.000 actions de la société BROSSARD en date du 20 juin 2006, moyennant un montant, hors frais, de 837.200 euros HT.

- cautionnement solidaire de la société BROSSARD DISTRIBUTION, à hauteur de 16.000 K€, au titre du contrat d'affacturage mis en application en juillet 2008.

## **b – Activités et résultats de l'exercice clos au 30/06/2008.**

Il ressort de l'exercice clos le 30 Juin 2008, d'une durée normale de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent, ce qui suit :

Les produits d'exploitation d'un montant de 4.596 K€, contre 2.375 K€ l'exercice précédent, résultent des prestations de services réalisées par BROSSARD au bénéfice des filiales dont -56 K€ hors groupe.

Les produits financiers s'élèvent à 13.435 K€ dont 13.006 K€ de produits de participation (contre 9.876 K€ dont 9.651 K€ de produits de participation au cours de l'exercice 2006/2007).

Le résultat financier se décompose comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard .....	+13.007	+ 9.652
◆ Intérêts nets compte courant groupe .....	- 203	- 313
◆ Revenus de placement .....	+ 357	+ 218
◆ Intérêts sur emprunts .....	- 2.982	- 3.791
◆ Intérêts titrisation .....	- 1.206	- 435
◆ Agios et frais de banque .....	- 11	- 47
	-----	-----
TOTAL K EUR .....	+ 8.962	+ 5.284
	=====	=====

Les opérations susénoncées ainsi que les frais financiers consécutifs à l'endettement souscrit par BROSSARD se traduisent au final par un résultat bénéficiaire de 10.124.329 euros contre + 5.713.654 euros l'exercice précédent.

## **c – Situation d'endettement**

Dettes en K EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. à taux fixe				
. à taux variable	44.138	6.837	27.301	10.000
Sous-total K EUR	44.138	6.837	27.301	10.000
Encours bancaires autres	155	155		
Dettes Groupe	23.026	23.026		
Fournisseurs et comptes rattachés	804	804		
Dettes fiscales et sociales	816	816		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes				
Total dettes K EUR	68.939	31.638	27.301	10.000

## **2 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

- ✓ Proposition de distribution aux actionnaires, dans le cadre de l'assemblée générale mixte réunie extraordinairement appelée à délibérer le 17 octobre 2008, d'un dividende unitaire de 1 € par action, savoir globalement la somme de 5.537.614 euros laquelle serait prélevée sur le compte de la prime d'émission.
- ✓ Mise en place de financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs ; la société a notamment, en contrepartie, souscrit des engagements de maintien dans le capital de sa filiale, la société SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.

## **3 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La société va poursuivre son rôle de société holding animatrice caractérisé par la détermination de la politique générale des sociétés du groupe BROSSARD et la réalisation de prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.

A titre de conduite de la politique générale, la société va poursuivre la réalisation des objectifs suivants, initiés au cours des exercices antérieurs :

- ✓ consolidation de ses positions nationales,
- ✓ poursuite de la diversification de ses produits et de ses consommateurs, en GMS ainsi que dans les réseaux parallèles de distribution, spécialisés ou autres.
- ✓ développement à l'international.

### **ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Activités en matière de recherche :

Compte tenu de l'objet de notre entreprise, aucune activité de cette nature n'est à signaler.

Activité en matière de développement :

Aucune activité particulière en ce domaine n'est à signaler.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS (ART.L 233-6 DU CODE DE COMMERCE)**

Nous vous informons que notre Société n'a procédé, au cours de l'exercice clos, à aucune prise de participation, représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou encore des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, ni prise de contrôle, directement ou indirectement dans une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

L'activité et résultats des sociétés contrôlées au cours de l'exercice clos sont les suivants :

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2006	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2008	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
<b>1/ Filiales (&gt;50%)</b> S.A. SDF-BROSSARD	3.440	11.927	100	131.982	131.982	-		27 727	10 042	13.006
<b>2/ Participations (entre 10 &amp; 50 %) - Néant</b>										
<b>3/ Autres participations (&lt; 10 %) - Néant</b>										
<b>4/ Ensemble filiales françaises</b>				131.982	131.982					
<b>5/ Ensemble filiales étrangères</b>				néant						

En vertu des dispositions de l'article L 225-197-5 du code de commerce, un rapport spécial expose les attributions gratuites d'actions mises en œuvre par des sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la société BROSSARD.

**OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**  
**(ART. L 225-211 DU CODE DE COMMERCE)**

Agissant sur autorisation de l'assemblée générale en date du 12 décembre 2007, le conseil d'administration a décidé le 19 juin 2008 de procéder à l'acquisition de 92.000 actions de la société BROSSARD en application des articles L 225-206 II et L 225-208 et suivants du Code de Commerce.

Cette acquisition est survenue le 20 juin 2008 au cours de 9,10 euros l'action soit, hors frais, la somme de 837.200 euros HT (846.399,63 euros TTC frais inclus).

Cette autorisation d'acquisition a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres pour les attribuer à leurs salariés et/ou dirigeants sociaux dans les cas limitatifs suivants :

- participation aux résultats de l'entreprise
- options d'achat d'actions
- distribution gratuite d'actions

et ce, dans le délai d'un an à compter de leur acquisition.

**ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION**  
**ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES**  
**DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS**  
**D'ACTIONS**

Néant.

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES, OU PAR  
DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES  
(ART. L 621-18-2 et R 621-43-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

Néant.

**IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
PLUS DE 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 %  
DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE  
(ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE)**

**I - IDENTITE DES PERSONNES**

NOM - PRENOM	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE*
M. Guy SCHUMACHER	77,78 %	79,07 %

\*tenant compte des 92.000 actions auto-détenues

**II – MODIFICATION INTERVENUE PENDANT L’EXERCICE DANS CETTE LISTE**

Au cours de l’exercice, le pourcentage des droits de vote de Monsieur Guy SCHUMACHER a été porté, suite à l’acquisition en juin 2008 de 92.000 titres BROSSARD SA par la société, de 77,78 % à 79,07 %.

**OBSERVATIONS DE L’AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE  
RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
(ART. L 621-22 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

Néant.

**MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION OU AUX METHODES  
D’EVALUATION (ART. L 232-6 DU CODE DE COMMERCE)**

Néant.

**INFORMATION PARTICULIERE (ART.R 225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Suivant décision du conseil d’administration du 17 Janvier 2007, la direction générale est assurée par Monsieur Guy SCHUMACHER, président du conseil d’administration.  
Monsieur Frédéric THYS, administrateur, assure les fonctions de directeur général délégué.

**MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES  
DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE**

Il n’a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la Société.

**DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES**  
**DU BENEFICE IMPOSABLE (ART. 223 QUATER DU CGI)**

Aucune dépense ou charge de cette nature n'est à signaler au titre du dernier exercice.

**ACTIONNARIAT SALARIE (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Pourcentage du capital détenu par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, PPESV, FCPE) et/ou une période d'inaccessibilité (participation) = 0 %.

**LE RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE ET SON AFFECTATION**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à 10.124.329,04 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine

* Report à nouveau .....	Néant
* Résultat .....	+ 10.124.329,04 €

Affectation

* Réserve légale .....	+ 506.217,00 €
* Réserves facultatives .....	+ 9.618.112,04 €

**ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS DANS LE DOMAINE  
DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**  
(ARTICLE L 225-100 alinéa 4 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état des délégations et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence et de pouvoir	Date d'autorisation	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	
			2006/2007	2007/2008
• autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce	12/12/2007	12 mois	/	19/06/2008
• attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié de la société ; fixation des caractéristiques des catégories de bénéficiaires	12/12/2007	36 mois	/	/
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	/	/
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	/	/
• augmentation de capital par capitalisation de réserves, bénéfices, primes et comptes assimilés	12/12/2007	26 mois	/	/

Vous trouverez ci-après le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ainsi que les rubriques et mentions du rapport de gestion Groupe.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur les sujets suivants :

- Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce ; pouvoirs au conseil d'administration ;



- Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions acquises dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II et L 225-209-1 du Code de Commerce ; présentation du rapport des commissaires aux comptes ; pouvoirs au conseil d'administration.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à LE NEUBOURG,  
Le 16 Octobre 2008

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
(ART. R.225-81, R.225-83, et R.225-102 du Code de Commerce)

**BROSSARD**

Société anonyme

Au capital de 50.666.526 euros

Siège social : Route de Pont de l'Arche

LE NEUBOURG (EURE)

484.729.249 R.C.S EVREUX

NATURE DES INDICATIONS	2005/2006 (9 MOIS)	2006/2007 (12 MOIS)	2007/2008 (12 MOIS)		
<b>I-SITUATION EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	48.046.140	50.666.526	50.666.526		
b) Nombre d'actions émises	4.804.614	5.629.614	5.629.614		
c) Nombre d'actions à créer					
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires HT	NEANT	2.375.653	4.596.271		
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 1.803.747	5.757.094	9.045.869		
c) Impôt sur les bénéfices	NEANT	- 930.754	- 1.494.232		
d) Participation des salariés	NEANT	NEANT	NEANT		
e) Résultat après impôt, amortissement et provisions	- 1.909.812	5.713.654	10.124.329		
f) Montant des bénéfices distribués	NEANT	NEANT	5.537.614		
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat après impôt mais avant amortissement et provisions	0	1	2		
b) Résultat après impôt, amortissement et provisions	0	1	2		
c) Dividende versé à chaque action	NEANT	NEANT	1		
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	0	10	10		
b) Montant de la masse salariale	NEANT	816.672	1.363.899		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ..)	NEANT	332.389	551.441		

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

### I - LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX

FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS LA SOCIETE BROSSARD	FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES
- M. Guy SCHUMACHER (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du conseil d'administration et Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD, société anonyme au capital 3.440.926 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Représentant permanent de la société BROSSARD, administrateur de la société SAVANE BROSSARD, société anonyme au capital de 15.624.800 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société SIGAL, société par actions simplifiée au capital de 1.249.493 euros, ayant son siège social à MANOSQUE (Alpes de Hautes Provence) – Z.I. Saint Maurice.</li><li>• Co-gérant de la société HARAS DES BRIMBELLES, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros ayant son siège social à Saint Aubin sur Gaillon (Eure) – 5 Fief Cadot.</li><li>• Président de la société ALISCIENCE, société par actions simplifiée au capital de 920.000 euros, ayant son siège social à VAL DE REUIL (Eure) Parc d'Affaires des Portes - rue Sainte Marguerite.</li></ul>
- M. Frédéric THYS (Directeur général Délégué et Administrateur)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Administrateur et Directeur général de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la société SAVANE BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président de la société BROSSARD DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Président de la société FRIANCE, société par actions simplifiée au capital de 574.155 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société SIGAL (susnommée).</li></ul>
- Mme Christel GANDON SCHUMACHER (Administrateur)	• Co-gérante de la société HARAS DES BRIMBELLES (susnommée)
- M. Christian GANDON (Administrateur)	Représentant permanent de la société BROSSARD, Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD (susnommée).

Fait à LE NEUBOURG le 16 octobre 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## II - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE BROSSARD.

### ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

#### RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.232-1, L.233-26 et R.225-102 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

#### A / PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BROSSARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration ayant le statut d'appel public à l'épargne suite à la cotation de ses actions, en date du 29 Mars 2007, sur le Marché Alternext d'Euronext Paris.

##### Conseil d'Administration

##### Echéance

###### *☞ Composition*

###### Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :

- Guy SCHUMACHER 2013

###### Administrateur et Directeur Général Délégué :

- Frédéric THYS 2013

###### Administrateur :

- Christel GANDON SCHUMACHER 2013

###### Administrateur :

- Christian GANDON 2013

###### *☞ Organisation*

Aucun comité spécialisé ni aucune commission n'ont été constitué.

Au cours de l'exercice 2007/2008, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois aux dates suivantes :

- |                     |                     |                 |
|---------------------|---------------------|-----------------|
| ✓ 11 Octobre 2007,  | ✓ 27 Novembre 2007, | ✓ 19 Juin 2008. |
| ✓ 19 Novembre 2007, | ✓ 6 Mars 2008,      |                 |
| ✓ 26 Novembre 2007, | ✓ 30 Mai 2008,      |                 |

pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé ; affectation du résultat, rachat par la société de ses propres actions ; attribution gratuite d'actions ; émission de valeurs mobilières, délégation au conseil d'administration ; convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire ; établissement et examen des documents de gestion prévisionnelle ; révision de la rémunération du directeur général délégué ;
- L'engagement de maintien d'actionariat de la Société dans la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD ;
- Les précisions s'agissant de la vente de l'immeuble appartenant à la société SAVANE BROSSARD et de sa prise à bail ;
- La révision de la rémunération du président et directeur général et du directeur général ;
- L'arrêté des comptes semestriels ; établissement et examen des documents de gestion prévisionnelle ; révision du taux de rémunération de la convention de gestion de trésorerie ; révision de la rémunération de la convention de management fees ;
- Le cautionnement de BROSSARD DISTRIBUTION au bénéfice de NATIXIS FACTOR ; assurance GSC du directeur général délégué ;
- L'acquisition de titres BROSSARD.

Au cours de l'exercice 2007/2008, la rémunération brute annuelle versée par BROSSARD SA à ses mandataires sociaux s'est élevée à 581 K€, avantages divers inclus à hauteur de 7 K€.

#### *☞ Conditions de préparation du conseil*

Les administrateurs sont convoqués aux réunions du conseil d'administration par courrier du président précisant l'ordre du jour de la réunion et ce, moyennant un délai raisonnable.

*☞ Code de gouvernement d'entreprise auquel la société a choisi de se référer ou, à défaut, pratiques de gouvernement d'entreprise mises en place par la société en complément des exigences requises par la loi, ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale*

Compte tenu des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur au sein de la société d'une part (politique d'information et de dialogue avec les actionnaires et les partenaires sociaux, absence de rémunération complémentaire des dirigeants, etc...) et des mesures de contrôle interne d'autre part, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement particulier et aucune pratique de gouvernement d'entreprise n'a été mise en œuvre en complément des exigences requises par la loi. Enfin, la participation des actionnaires aux assemblées générales, dont l'organisation est confiée à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES aux termes d'un contrat de mandat de gestion du service des titres, du service financier et des assemblées générales conclu le 12 mars 2007, n'est assortie d'aucune modalité particulière en dehors des dispositions statutaires en vigueur (art. 26 et suivants des statuts).

#### **B / LIMITATIONS APORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Guy SCHUMACHER, Président Directeur Général et de Monsieur Frédéric THYS, Directeur Général Délégué.

## **C / PROCEDURES DU CONTROLE INTERNE**

### **1.1 Préambule :**

Les procédures de contrôle ont été mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au sein de la société BROSSARD et, globalement, sont demeurées inchangées au niveau du groupe par rapport à l'exercice précédent.

#### **1.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne**

##### a) Définition

Le contrôle interne implique l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible la gestion rigoureuse et efficace de ses activités

Ces procédures impliquent :

Le respect des consignes sanitaires et environnementales

Le respect des consignes de sécurité

Le respect des politiques de gestion

La sauvegarde des actifs

La prévention et la détection des fraudes

L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables

L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

##### b) Limites du système de contrôle interne

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la production, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

##### c) Application du système de contrôle interne

Le groupe ayant un souci d'uniformisation des procédures a établi des normes de contrôle interne applicables à l'ensemble des sociétés du groupe.

#### **1.1.2 Modalités de préparation du présent rapport**

Après consultation des différents services, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 16 octobre 2008, lors de l'arrêté des comptes.

#### **1.1.3 Rôle du Président et du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la Société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

#### **1.1.4 Certification Qualité ISO – Certifications professionnelles**

La Société SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD S.A., ainsi que ses filiales industrielles, sont toutes certifiées ISO 9001 version 2000.

#### **1.2 Gestion des principaux facteurs de risques**

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

##### **a) Risque sanitaire**

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de production et de conservation des produits avant la vente.

##### **b) Risque lié à la sécurité du travail**

Le groupe utilise quatre outils industriels pouvant présenter un certain nombre de risques pour le personnel employé. De plus, compte tenu des productions faites par le groupe, celui-ci doit être vigilant sur les procédures liées aux respects des normes d'hygiène et de sécurité

##### **c) Risque environnemental**

Il existe un risque sur les effluents liés aux activités (graisses, déchets, résidus des produits d'entretiens...).

Il existe un risque spécifique pour les produits surgelés. Il s'agit du risque des fluides frigorigènes (Risque des rejets dans l'environnement de différentes substances ainsi qu'un risque bactériologique). Ce risque a été considérablement réduit, lors de la mise en service du nouveau site de Castelsarrasin.

#### **1.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne :**

##### **1.3.1 Les acteurs du contrôle interne**

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité de Direction, dirigé par Frédéric THYS, Directeur Général Délégué, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne,
- le contrôle de gestion, dirigé par Sylvie VASSEUR, Secrétaire Générale devenue Directeur Général Adjoint - non mandataire - en octobre 2006 et supervisé par Laurent CHEVIRON, Directeur Financier,
- la Direction juridique, assurée par Stéphanie PLESSIET, Juriste en collaboration avec le Cabinet d'avocats BAILLE-BALI-JOLLY-PICARD,
- le Cabinet d'expertise comptable MACHU.

##### **1.3.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la Société**

###### **a / Risques sanitaires**

- 1 / Application et suivi de l'ensemble des procédures issues de l'ISO 9001 version 2000.
- 2 / Procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses dirigés par le Directeur Qualité.
- 3 / Cahier des charges Fournisseur-Client.
- 4 / Contrats avec laboratoires extérieurs.
- 5 / Procédures de nettoyage et de débactérisation.

#### **b / Risques liés à la sécurité du travail**

- 1 / Réunions (préparation, déroulement, suivi des CHSCT)
- 2 / Mises aux normes des matériels.
- 3 / Procédures travaux neufs.
- 4 / Point-contacts avec le médecin du travail.
- 5 / Formation, information du personnel.
- 6 / Affichage et procédures d'alertes.
- 7 / Amélioration de l'ergonomie au travail.

#### **c / Risques environnementaux**

- 1 / Mise en place de procédures pouvant déboucher sur l'ISO 14000.
- 2 / Autorisations administratives des établissements soumis à autorisation.
- 3 / Gestion des effluents.
- 4 / Gestion et séparation des déchets.
- 5 / Procédures de prévention des fuites des fluides frigorigènes.

#### **d / Risques de management**

- 1 / Gestion de trésorerie suivie personnellement par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué.
- 2 / Gestion des dossiers d'assurance actualisée chaque année par le Directeur Industriel.
- 3 / Gestion des marques par le Cabinet d'Avocat spécialisé WETZEL.
- 4 / Gestion immobilière par le Cabinet Notarial POINSOTTE.
- 5 / Gestion des contentieux :
  - contentieux commerciaux par le Cabinet d'avocats BAILLE-BALI-JOLLY-PICARD,
  - contentieux arbitraux par le Cabinet SUDAKA.
- 6 / Gestion de crise : processus mis au point avec le cabinet Granit Passion.

### **1.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **1.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière**

##### **A) Organisation comptable**

Les services comptabilités sont partiellement décentralisés pour la partie exploitation des sites. Sur chaque site il existe un responsable comptable « site » qui s'assure du bon fonctionnement du service, vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables du site et de leurs cohérences, établit les situations mensuelles, prépare les dossiers d'arrêtés des comptes pour le 30/06 et du 31/12.

Sur le site du Neubourg en plus de la comptabilité propre au site sont centralisés :

- L'Administration des Ventes,
- Le service des encaissements et du suivi des clients, des litiges et des participations publicitaires,
- Les règlements des fournisseurs et le suivi de la trésorerie.

Toute la comptabilité de l'entité de commercialisation des produits du Groupe est centralisée au siège ainsi que la comptabilité de la partie commerciale et marketing.

En final l'ensemble de toutes les comptabilités est centralisé et vérifié au Neubourg avant transmission à l'Expert Comptable du Groupe et aux Commissaires aux Comptes.



Un certain nombre de travaux est externalisé :

- l'établissement de la paie,
- l'établissement des liasses fiscales,
- l'établissement de la consolidation,
- le suivi de protection des marques ainsi que le juridique des sociétés du groupe.

## **B) Organisation financière**

La gestion financière est centralisée au siège social du Groupe au Neubourg.

Les règlements sont établis, signés et envoyés au siège social après proposition des sites de production pour les fournisseurs.

Pour les salaires et les charges sociales les propositions de règlements sont établies par notre prestataire et validées par le siège social.

Le règlement des factures inter-sociétés est assuré par le siège après proposition des sites de production.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (Virements, chèques et effets).

Un prévisionnel de trésorerie est établi sur 6 mois glissant permettant de connaître les besoins à venir.

### **1.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire**

#### **A) Organisation du système d'information**

L'organisation du système d'information est centralisée sur le site du Neubourg tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Les sites distants disposent des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées. Il existe des lignes de secours pour chaque site.

#### **B) Organisation des ventes**

Les factures de ventes sont établies par les services ADV du groupe sur un progiciel standard dont l'éditeur est la société VIF (Editeur spécialisé dans l'informatisation des sociétés de l'industrie agroalimentaire).

Cette facturation fait l'objet d'une interface quotidienne avec un progiciel comptable « Elodie » de l'éditeur DEAL (éditeur disposant d'un certain nombre de référence dans l'agroalimentaire).

#### **C) Organisation des achats**

La fonction achat est centralisée au siège du Neubourg.

Il existe comme pour les ventes une interface entre le progiciel VIF et le progiciel comptable « Elodie ». Cette interface est tri-hebdomadaire.

Un rapprochement est effectué dans le logiciel VIF entre les bons de commandes, les bons de réception et la facturation avant l'interface avec la comptabilité.

#### **D) Sécurisation des systèmes informatiques**

Les sauvegardes sont effectuées de manière journalière. Les bandes sont entreposées dans un coffre-fort dans un bâtiment distinct du bâtiment hébergeant la salle des serveurs.

Les applications métiers VIF et ELODIE sont hébergées sur deux serveurs distincts pouvant chacun palier à une défaillance de l'autre.

En cas de destruction des serveurs, les bandes de sauvegarde permettent sous un délai d'environ 48 heures de reprendre une activité normale.

### **E) Organisation du contrôle budgétaire et du reporting**

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent sur chaque site. De ces plans de charges sont établis les besoins de Matières Premières et d'Emballages et est planifiée l'utilisation de l'outil de production (principalement l'organisation des équipes de production). De plus chaque site établit son budget de fonctionnement.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel. Un budget révisé est établi à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes sur 4 mois. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels par site.

Après l'établissement de la situation mensuelle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

### **F) Procédures générées par la titrisation**

La mise en place de la titrisation a permis de renforcer les procédures et les contrôles existants :

- les procédures de saisie clients ont été améliorées pour éviter les erreurs ;
- les procédures de relance clients ont été revues pour permettre un meilleur suivi et un meilleur recouvrement ;
- une procédure spécifique a été mise en place concernant la conservation des documents aussi bien pour l'ADV que pour le service comptable.

De plus, la société a fait l'objet d'un audit initial et fait l'objet au moins une fois par an d'un audit de ses comptes clients par un cabinet extérieur.

#### **1.4.3 Elaboration des comptes consolidés**

L'établissement des comptes consolidés est externalisé. Ces comptes sont établis par l'expert comptable du Groupe en relation avec le Président du conseil d'administration, la Direction Générale et le Secrétariat Général.

#### **1.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges**

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Président du conseil d'administration et le Directeur Général en relation avec le service juridique du Groupe.

#### **1.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées**

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services du Groupe ou intervenants extérieurs (Président du conseil d'administration, Directeur Général, Expert-Comptable, Secrétariat Général, Service comptabilité, Responsable comptabilité Groupe).

#### **1.4.6 Normes IFRS**

Le Groupe BROSSARD a été assisté d'un cabinet spécialisé représenté par Monsieur Xavier PAPER pour la mise aux normes IFRS de ses comptes ainsi que le suivi.

#### **1.5 Plan d'action 2008/2009**

##### **Procédures générées par la titrisation – conversion desdites procédures conformes à l'affacturage**

Fort des procédures mises en œuvre depuis 2005 au titre de la titrisation des créances commerciales, lequel programme a permis de réaliser un suivi plus pointu contribuant à l'anticipation des risques, nous sommes confiants quant à l'adaptation de ces procédures dans le cadre du contrat d'affacturage conclu en juin 2008.

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée à la conformité de nos procédés industriels avec les règles sanitaires et alimentaires en constante évolution.

#### **CONCLUSION**

Comme exposé les années antérieures, l'évolution rapide des activités du Groupe et de leur environnement oblige à l'adaptation des procédures et à leur normalisation.

Fait à Le Neubourg,  
Le 16 Octobre 2008

**Guy SCHUMACHER**

**Président du Conseil d'Administration**

# RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BROSSARD S.A.

AU 30 JUIN 2008

## COMPTES CONSOLIDES

Nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe dont l'organisation est la suivante :

Société mère : BROSSARD S.A.

Filiale :

Nom de la société	% Détenion	Méthode de consolidation
SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.	100 %*	Intégration globale

\* étant observé que 4 actions font l'objet de conventions de mise à disposition.

Sous Filiales :

Nom de la société	% Détenion	Méthode de consolidation
SAVANE-BROSSARD S.A.	99,95 %	Intégration globale
BROSSARD DISTRIBUTION S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
FRIANCE S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
SIGAL S.A.S.	95,24 %	Intégration globale

### ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.

#### SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

L'exercice 2007/2008 est marquée par :

- un premier semestre (juil. 2007 – déc. 2007) en ligne avec les prévisions antérieures ;
- un deuxième semestre (janv. 2008 – juin 2008) violemment perturbé par un déréférencement commercial au sein du réseau GALEC assorti de pratiques ayant porté atteinte à la marque « BROSSARD » ;
- au cours de l'exercice antérieur clos le 30 juin 2007, le groupe Brossard avait décidé d'abandonner le marché russe. Il a cédé au cours de cet exercice sa filiale LLC Brossard Russie. Une charge complémentaire de 463 K€ a été enregistrée pour solde ;
- la clôture du programme de titrisation en vigueur et la signature du protocole de débouclage en date du 13 Juin 2008 ;

- la conclusion en date du 5 juin 2008 d'un contrat d'affacturage avec NATIXIS FACTOR, lequel contrat a commencé de produire ses effets en Juillet 2008 ;
- la poursuite des contrôles fiscaux portant sur les sociétés BROSSARD DISTRIBUTION, SAVANE-BROSSARD et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, initiés au cours de l'exercice clos, susceptible d'impacts par ricochet sur la société mère BROSSARD SA.

## RESULTAT DU GROUPE - STRUCTURE FINANCIERE - SITUATION D'ENDETTEMENT

Il ressort de l'exercice clos le 30 Juin 2008, d'une durée normale de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent, ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 132 939 K€ contre 124 437 K€ l'exercice précédent, en progression de 6,83 %.
- Le résultat opérationnel courant s'élève à 7 331 K€ contre 10 597 K€ l'exercice précédent, traduisant une variation négative de l'ordre de 31 %.
- Le résultat financier s'élève à - 5 757 K€ contre - 5 508 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat net s'élève à 885 K€ contre 1 655 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat net part du groupe s'élève à 885 K€ contre 1 653 K€ l'exercice précédent.
- L'endettement financier incluant le retraitement du crédit bail s'élève à 98 240 K€ pour une trésorerie positive de 2 706 K€ (contre 94 936 K€ au 30 Juin 2007 pour une trésorerie positive de 6 908 K€).
- Tenant compte du montant des parts subordonnées émises en vertu du programme de titrisation savoir 6 343 K€ au 30 juin 2008, l'endettement financier net s'élève 89 191 K€.

## **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

### **• Risque lié à l'équipe de direction**

Agé de 57 ans, Guy SCHUMACHER, Président fondateur du Groupe est épaulé par une équipe de Direction jeune, dynamique et réactive. Le Directeur Général, Frédéric THYS, âgé de 43 ans est mandataire social de toutes les sociétés et dispose des pouvoirs les plus élargis. Sylvie VASSEUR, âgée de 42 ans, est directeur général délégué de Saveurs de France-Brossard et de ses filiales FRIANCE et BROSSARD DISTRIBUTION.

### **• Risque commercial**

Bien qu'il soit possible de perdre un ou plusieurs clients, le groupe se prémunit autant que possible de ce risque par :

- une offre variée et fréquemment renouvelée, anticipant ou accompagnant les tendances de consommation,
- une capacité à vendre à un même client sous marques propres, sous marques réservées, et sous marques de distributeurs, réduisant ainsi le risque de perdre toute relation commerciale,
- une forte présence sur les lieux de ventes.

Le niveau de dépendance vis-à-vis de la clientèle n'a pas évolué.

Les cinq premiers clients du Groupe représentent 60% du chiffre d'affaires, identique à l'année précédente. (1<sup>er</sup> client : 17,2%, 2<sup>ème</sup> client : 14%, 3<sup>ème</sup> client : 12,2%, 4<sup>ème</sup> client : 12,1%, 5<sup>ème</sup> client : 9,5%).

A cet égard, le Groupe BROSSARD et la société mère BROSSARD sont actuellement victimes des pratiques déloyales, initiées par le distributeur GALEC.

#### • Risque d'impayés

La clientèle du groupe est principalement composée des clients GMS qui ont une assise financière suffisante permettant de limiter de façon conséquente le risque d'impayés. La procédure de titrisation des créances commerciales a permis un suivi plus pointu et contribue à l'anticipation des risques, lesquels avantages seront préservés dans le cadre du contrat d'affacturage ayant succédé au programme de titrisation à compter de juillet 2008.

#### • Risque technologique

Les produits surgelés font l'objet d'innovations technologiques que le groupe est à même d'accompagner.

Rappelons que le groupe dispose de plusieurs cellules Recherche et Développement intégrés et d'outils industriels performants, régulièrement améliorés, un très gros effort d'investissements industriels ayant été effectué en 2006.

#### • Risque de réduction des marges

La politique d'innovation du Groupe permet de freiner la pression concurrentielle qui présente des risques de réduction de marges. De plus, ce risque est limité par le renforcement des positions de leader sur de nombreux segments dans le Groupe. La politique de désaisonnalisation des ventes, née des aléas vécus en fin d'année 2002, permet de lisser sur l'année les risques de mévente, et leurs conséquences.

#### • Risque concurrentiel

Innovant, le groupe a également développé des processus de production et des savoir-faire difficilement reproductibles.

Les investissements importants engagés depuis 2005 développent encore la difficulté de copie.

Il faut noter que les produits historiques, tels que la famille des « SAVANE », font l'objet d'une protection spécifique auprès de l'INPI.

#### • Risque fournisseurs

Le Groupe poursuit sa démarche d'internationalisation de ses achats et a renforcé ses effectifs au cours de l'exercice 2006/2007 avec le recrutement d'un nouvel acheteur trilingue.

Les objectifs de cette démarche sont l'amélioration des coûts d'achats et une meilleure connaissance des producteurs à l'origine. En effet, chaque année, nos équipes achats et qualité se rendent dans les pays producteurs pour identifier les meilleurs partenaires capables de répondre à nos exigences qualité et identifier de nouvelles spécifications produits.

Le renforcement du pôle achat permet également d'étendre le sourcing fournisseur et d'identifier de nouveaux partenaires innovants pour accompagner nos développements produits.

## • Regroupement des GMS

Les mouvements et concentrations observés chez nos clients ne sont pas porteurs que de pressions concurrentielles. En effet, la sécurité alimentaire, l'organisation des fournisseurs, la santé financière des intervenants agroalimentaires sont pris en compte dans les passations de marchés, afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités.

## • Risque de défaillance de l'outil de production

Les usines répondent à tous les critères exigés sur le plan de la prévention des risques.

De plus, les quatre sites de production sont soumis à la réglementation sur les établissements soumis à autorisation préalable.

L'ensemble des process est maîtrisé par des équipes de maintenance.

Une police d'assurance multirisque industrielle est souscrite auprès d'un pool d'assureurs, pour l'ensemble des sites du groupe.

## • Risques liés à la sécurité du travail

En matière de sécurité et de conditions de travail, le groupe assure le bon fonctionnement des installations et leur conformité aux normes d'hygiène et de sécurité. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail se réunit 4 fois par an afin d'aborder ces différents sujets avec nos partenaires sociaux qui se font le relais des problèmes éventuellement rencontrés. Des plans d'actions et des programmes de formations annuels permettent chaque année de réduire les accidents du travail. Les taux de fréquence et gravité sont satisfaisants et la mise à jour annuelle du « document unique » participe à la réalisation des actions menées dans ce domaine. Des budgets annuels sont alloués afin d'améliorer les conditions de travail d'hygiène et de sécurité des salariés.

## • Risques industriels et environnementaux

Le groupe n'est pas particulièrement exposé aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.

Le groupe ne stocke pas de produits inflammables ni dangereux, il n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux en relation avec son développement ni susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements, pas de risques industriels ou liés à l'environnement afférents à la fabrication, au transport ou à l'utilisation de ses produits finis.

La situation géographique des usines du groupe n'a pas été identifiée comme des zones à risques d'inondations et plus généralement comme des zones sensibles aux catastrophes naturelles.

La politique environnementale au niveau du groupe est un engagement à ce que les usines maîtrisent au mieux leurs rejets d'eau.

Pour cela une station de pré-traitement des eaux usées est installée sur chacun des sites industriels de :

- Le Neubourg,
- Castelsarrasin,
- Pithiviers.

Chacune des stations est surveillée par des auto-contrôles analytiques et des surveillances par des organismes officiels.

Chaque usine a mis en place une politique des déchets avec en particulier le recyclage des cartons.

Le tri sélectif des déchets avec une valorisation des matières premières organiques vers l'alimentation animale est en place sur deux des sites industriels (Le Neubourg et Pithiviers).

Les procédures d'établissements classés impliquent le respect :

- de l'environnement (bruit, traitement des eaux, déchets),
- des règles de sécurité industrielle.

#### • Risque sanitaire

Le groupe dispose pour l'ensemble de ses sites des agréments sanitaires nécessaires à la commercialisation de ses produits et à l'exportation (agrément CEE).

Les organismes officiels tels que DSV et DGCCRF pratiquent régulièrement des contrôles visant le respect des réglementations pour les produits fabriqués par le groupe.

Une veille technologique, associée à une cellule de gestion de crise, ont été mises en place en 2005.

#### • Risque juridique

Notre groupe est titulaire d'un contrat de licence de marque et de concession de savoir-faire avec la société LENÔTRE.

L'échéance de ce contrat d'une durée de cinq ans a été renouvelée, jusqu'en décembre 2009.

Un contrat de licence de marque a par ailleurs été conclu avec la société américaine Weight Watchers dont l'échéance est fixée au 31/12/2008. Ce contrat a une activité réduite, et ne sera vraisemblablement pas renouvelé.

#### • Faits exceptionnels et litiges :

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel nouveau susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du groupe Saveurs de France - Brossard.

Il est rappelé que plusieurs litiges sont nés de la cession partielle du fonds de commerce de FRIANCE à la Société EVIAL NATURE :

- un litige portant sur une demande de 1,5 million d'euros, sur la base d'une contestation par la société EVIAL NATURE de compensation opérée par la société FRIANCE ;
- un litige portant sur une demande de 5 millions d'euros émanant de l'administrateur judiciaire de la société EVIAL NATURE pour « dol » notamment ; le jugement est, à la date de la rédaction du présent rapport, en cours de délibéré. Il est rappelé que les sociétés FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont préalablement porté plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de la société EVIAL NATURE et de son dirigeant. Les réquisitions du Procureur de la République sont attendues pour Janvier 2009 au plus tard ;
- un litige portant sur une demande de 7,9 millions d'euros émanant de l'ancien dirigeant de la société EVIAL NATURE à l'encontre de la société FRIANCE.

A la date d'arrêté des comptes, la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.



• **Coûts et couvertures des assurances**

Le coût global des polices d'assurance s'élève pour la période du premier allant du 01/07/2007 au 30/06/2008 à 771 K€.

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Responsabilité Civile des mandataires sociaux	AIG EUROPE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	5.000.000 €
Responsabilité Civile	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	7.500.000 €
Responsabilité Civile atteinte à l'environnement Multirisque dommages aux biens et perte d'exploitation	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	5.000 €	5.000.000 €
1 <sup>ère</sup> ligne	VERLINGUE pour ACE EUROPE	Contrat de deux ans fermes expirant le 30 septembre 2009	200.000 €	5.000.000 €
2 <sup>ème</sup> ligne	VERLINGUE pour BDB LIMITED	Contrat de deux ans fermes expirant le 30 septembre 2009	Néant	15.000.000 € en excess de 5.000.000 € du contrat 1 <sup>ère</sup> ligne
3 <sup>ème</sup> ligne (70%)	VERLINGUE pour ACE EUROPE	Contrat de deux ans fermes expirant le 30 septembre 2009	Néant	50.000.000 € en excess de 5.000.000 € du contrat 1 <sup>ère</sup> ligne
3 <sup>ème</sup> ligne (30%)	VERLINGUE pour FIDELIDAD	Contrat de deux ans fermes expirant le 30 septembre 2009	Néant	15.000.000 € et de du contrat 2 <sup>ème</sup> ligne
Flotte automobile	VERLINGUE pour GENERALI	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	450 € par véhicule	Variables
Contrats Homme-clés	CARDIF	Septembre 2012	Néant	5 000 000 €

**6 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers**

• **Risque de change**

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

## • Risque d'exigibilité anticipé des dettes financières

- **Emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD** : La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et son avenant du 14 novembre 2007 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios s'établissent comme suit :

- R2= 7,92 (Ratio devant être inférieur à 4)

- R3 = 0,96 (Ratio devant être supérieur à 0,7)

- R4 = 0,99 (Ratio devant être inférieur à 1)

- **Emprunt obligataire** : une émission d'OBSAR a été effectuée pour un montant de 13 800 K€ dont la première moitié a été remboursée au cours de l'exercice clos ; le remboursement du solde devant intervenir le 19/12/2008.

Le prospectus relatif à cette opération a reçu le visa de l'AMF le 4/12/2003 sous le n° 03-1083. Le taux de cet emprunt étant de Euribor 3 mois - 1 point, sa juste valeur de marché est de 6.500 K€ au 30 juin 2008.

Risque d'exigibilité anticipé :

Il peut être exigé le remboursement anticipé des obligations dans les cas suivants :

- dans l'éventualité où au moins 69 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la société ;

- dans le cas où la société ne respecterait plus l'un des engagements suivants :

1 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur sa situation nette consolidée inférieure à 1.

2 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur son cash flow inférieur à 4 la première année, 3,5 la deuxième année et 3 pour les années ultérieures.

3 - admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris ou sur marché réglementé ou assimilé au sein de l'Union Européenne, ce qui n'est plus le cas depuis le 8 juin 2006.

Le premier engagement est respecté à la clôture de l'exercice 2007/2008 tandis que le second ne l'est plus. Le 3<sup>ème</sup> engagement n'est plus respecté depuis l'exercice précédent du fait de l'OPA-OPR exercée par BROSSARD (ex TESC).

L'assemblée générale des obligataires, réunie le 15 septembre 2006, a approuvé à la majorité des 2/3 le non-remboursement anticipé des obligations, du fait de l'endettement nouveau de BROSSARD, et du fait du retrait de l'EUROLIST des actions de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.

Il est précisé que depuis l'acquisition du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD par la société BROSSARD (ex TESC), ces ratios appliqués aux comptes consolidés du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD n'ont plus grande signification économique.

- **Programme de titrisation** : Afin d'adapter le programme de titrisation des créances commerciales à l'évolution de l'activité du groupe, il a été négocié un élargissement de l'enveloppe à 45 millions d'euros. Dans ce cadre, un avenant au programme de titrisation initial a été signé le 13 novembre 2007 qui a supprimé toute référence à des covenants.

- **Emprunt LCL 7.000 K€** : La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous-groupe Saveurs de France-Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 2,73 (Ratio devant être inférieur à 4)

R3 = 1,01 (ratio devant être supérieur à 0,7)

R4 = 1,00 (ratio devant être inférieur à 1)

#### • **Risque de crédit**

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits ci-dessus.

#### • **Risque de liquidité**

L'appartenance des principaux clients à des grandes enseignes nationales et internationales permet au groupe BROSSARD de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, la procédure de titrisation des créances commerciales mis en place en octobre 2005 pour une enveloppe maximale de 30 millions d'euros, portée à 45 millions d'euros sur l'exercice clos, a permis un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques. Il en sera de même avec l'affacturage mis en œuvre à compter de juillet 2008.

## **COMPARABILITE DES COMPTES**

### VARIATION DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a pas connu d'autre évolution au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 que la cession de la filiale LLC Brossard Russie.

### PERMANENCE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES – NORMES IFRS

Il n'a été apporté aucune modification à la permanence des règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent, clos le 30 juin 2008.

Les comptes consolidés de BROSSARD comme ceux du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Les nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire à compter de l'exercice 2008, n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe BROSSARD au 30 juin 2008.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Face à la situation exceptionnelle décrite ci-avant (cf § « situation de l'ensemble du groupe »), le groupe a mis en œuvre des actions offensives (forte présence publicitaire associée aux Jeux Olympiques 2008 de PEKIN, développement de nouveaux marchés hors Grande Distribution) dont les effets sont d'ores et déjà actés, l'objectif étant de reconstituer intégralement la marge opérationnelle sur le semestre en cours.

En dépit des problèmes rencontrés lors du deuxième semestre 2008 (janv. 2008 – juin 2008), les actions qui ont été engagées dès le printemps, tant du point de vue industriel que commercial, permettent au groupe BROSSARD d'envisager sereinement des niveaux de rentabilité en nette progression dès la fin du premier semestre 2009 (juil. 2008 – déc. 2008).

Le groupe a par ailleurs mis en place des financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs.

## **ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La totalité des ressources et énergies du Groupe s'est mise au service d'une redéfinition de tous les segments de produits, pour proposer sur le marché une nouvelle offre, cohérente, rentable, complète et complémentaire.

Dans cet esprit, le groupe a organisé les services recherche et développement en trois pôles :

- un pôle recherche et développement sucré,
- un pôle recherche et développement salé,
- un pôle créativité.

Effectif : 21 personnes

Investissement en recherche et développement : 1.544 K€.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

- ✓ Entrée en vigueur en juillet 2008 du contrat d'affacturage conclu avec NATIXIS FACTOR et abandon concomitant du programme de titrisation ;
- ✓ Mise en place de financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs ;
- ✓ Propositions de rectification de la DVNI en date des 2, 3 et 15 juillet 2008, portant sur les sociétés BROSSARD DISTRIBUTION, SAVANE-BROSSARD et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD avec ses impacts sur la société mère BROSSARD SA, dont le groupe conteste la quasi-totalité des redressements.

Fait à LE NEUBOURG,  
Le 16 Octobre 2008.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**